

**Direction de la justice,  
des affaires communales et  
des affaires ecclésiastiques  
du canton de Berne**

Office des mineurs

**Justiz-, Gemeinde- und  
Kirchendirektion des  
Kantons Bern**

Kantonales Jugendamt

Gerechtigkeitsgasse 81  
3011 Berne  
Téléphone 031 633 76 33  
Télécopie 031 634 51 55  
[www.be.ch/om](http://www.be.ch/om)  
[kja@jgk.be.ch](mailto:kja@jgk.be.ch)



## **Prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection**

### **Analyse concernant la partie francophone du canton (Jura bernois et Bienne)**

Version	0.1
Auteur	OM
Axioma	
Etat	10 juin 2019

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte</b> .....	<b>4</b>
1.1	Objectif .....	4
1.2	Procédure.....	4
<b>2</b>	<b>Offre de prestations et recours à celles-ci dans la partie francophone du canton</b> .....	<b>5</b>
2.1	Vue d'ensemble des institutions (foyers).....	5
2.1.1	Ecole.....	5
2.1.2	Publics visés et offre .....	5
2.1.3	Nombre de places.....	5
2.1.4	Horaires d'ouverture .....	5
2.1.5	Deux associations régionales.....	8
2.2	Données sur les institutions (foyers) .....	8
2.2.1	Nombre de placements .....	8
2.2.2	Placements en fonction du sexe et du canton de résidence.....	8
2.2.3	Placements en fonction du motif .....	8
2.2.4	Occupation moyenne .....	9
2.3	Données sur le placement extracantonal d'enfants de la partie francophone du canton.....	9
2.3.1	Nombre d'enfants au jour de référence .....	9
2.3.2	Placement extracantonal en fonction du canton et du motif du placement .....	9
2.4	Données relatives aux placements .....	10
2.4.1	Placements en fonction du motif, de l'âge lors de l'admission et du lien de parenté .....	10
2.5	Vue d'ensemble des offres de prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire.....	11
<b>3</b>	<b>Le point de vue des prestataires sur les offres disponibles</b> .....	<b>12</b>
3.1	Collaboration avec d'autres prestataires .....	12
3.2	Grande vulnérabilité des jeunes et placements d'urgence accrus.....	12
3.3	Lacunes dans l'offre.....	13
3.4	Stimulation et prise en charge propres au domaine du handicap.....	13
3.5	Besoin en places d'accueil d'urgence .....	13
3.6	Suivi ambulatoire à la sortie d'une institution .....	13
3.7	Logement accompagné .....	14
3.8	Autres défis .....	14
<b>4</b>	<b>Particularités relevées par les APEA et le Ministère public des mineurs</b> .....	<b>15</b>
4.1	Offres de prestations insuffisantes pour les jeunes très vulnérables ou perturbés .....	15

4.2	Offre extracantonale .....	15
4.3	Besoins en places d'accueil d'urgence .....	15
4.4	Besoins en places en milieu fermé .....	16
4.5	Autres défis .....	16
<b>5</b>	<b>Analyse dans le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection .....</b>	<b>17</b>
5.1	Particularités dans la définition de prestations de type résidentiel.....	17
5.2	Particularités dans le domaine des placements dans des familles d'accueil .....	17
5.3	Utilisation intercantonale de l'offre .....	17
5.4	Manque d'offres pour les jeunes très vulnérables ou perturbés .....	18
5.5	Absence de places d'accueil d'urgence .....	18
5.6	Aucune offre de placement en milieu fermé.....	19
5.7	Manque de suivi post-institutionnel.....	19
5.8	Pénurie des offres de soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite .....	19
<b>6</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>20</b>
	<b>Annexe: liste des spécialistes interrogés.....</b>	<b>21</b>

## 1 Contexte

Dans le canton de Berne, les milieux scientifiques et politiques ont critiqué à plusieurs reprises l'éclatement et l'opacité du secteur socio-pédagogique, et notamment du domaine résidentiel<sup>1</sup>. Le Conseil-exécutif a donc lancé le 12 mars 2014 (ACE 338-2014) le projet cantonal intitulé «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne» (Oaec), relevant de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) afin de mettre en œuvre la motion 221-2011 (Kneubühler, Nidau PLR «Simplification des structures des institutions d'aide à la jeunesse»). Le 4 juillet 2018, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final concernant le projet Oaec. Parallèlement, il a été décidé de confier à la JCE le pilotage et la surveillance du domaine d'activités défini dans le projet sous le nom de «prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection».

Dans le cadre de ce projet, des bilans complets relatifs aux domaines résidentiel et ambulatoire ont été réalisés<sup>2</sup>. Afin de pouvoir planifier une offre qui réponde aux besoins et de la piloter, il convient, dans le présent rapport, d'analyser les offres actuellement proposées aux habitants du Jura bernois et à la minorité francophone du district de Bienne, de relever les particularités régionales et de constater d'éventuelles lacunes. Cette analyse doit faciliter la définition de priorités de développement dans le but de garantir aux enfants, aux adolescents et à leurs familles un soutien et un encadrement suffisants dans la partie francophone du canton de Berne.

### 1.1 Objectif

Les prestations actuellement offertes dans la partie francophone du canton aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection sont analysées dans le cadre du présent rapport. Une telle analyse implique que l'on dispose à la fois d'une vue d'ensemble des intervenants et de leurs offres de prestations et d'une description de ces prestations ainsi que du recours qui en est fait. Il s'agit enfin de déterminer les domaines qui présentent des lacunes et appellent donc un développement prioritaire.

### 1.2 Procédure

Le rapport se fonde sur des recherches menées par Internet au sujet des fournisseurs de prestations, sur 19 entretiens effectués avec les directions d'établissements résidentiels, d'associations régionales et de commanditaires de prestations sélectionnés ainsi que sur l'évaluation de données statistiques émanant de la banque cantonale de données sur les prestations particulières d'encouragement et de protection. Les entretiens avec les prestataires ont eu lieu dans leurs locaux ou par téléphone. La liste des partenaires interrogés figure en annexe.

---

<sup>1</sup> Voir le rapport «Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne» sur le site [www.be.ch/oaec](http://www.be.ch/oaec). Page consultée le 28 mai 2019.

<sup>2</sup> Voir le projet Oaec, rapport sur l'analyse du système de financement des aides de type résidentiel et recommandations en vue d'un système de financement unique, rapport 1, février 2015 (en allemand); rapport sur les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne: offre, accès et financement, rapport 2, mars 2015 (en allemand); rapport sur l'analyse du système de financement de l'accueil chez des parents nourriciers et recommandations en vue d'un système de financement unique, rapport 3, février 2015 (en allemand).

## **2 Offre de prestations et recours à celles-ci dans la partie francophone du canton**

### **2.1 Vue d'ensemble des institutions (foyers)**

La partie francophone du canton compte 16 foyers pour enfants et adolescents, dont deux sont spécialisés dans le domaine du handicap. Quatre institutions de la région de Bienne sont gérées de manière bilingue et s'adressent donc aux enfants et adolescents aussi bien francophones que germanophones. Les douze autres établissements sont destinés à un public francophone (voir tableau 1).

#### **2.1.1 Ecole**

Quatre des 16 institutions disposent de leur propre école, qui a un statut d'école spécialisée, dont les deux établissements qui accueillent essentiellement des enfants et des jeunes en situation de handicap. Deux institutions dotées d'une école (internat) s'adressent en priorité aux enfants pour lesquels il existe une indication sociale, l'une pour les francophones uniquement et l'autre pour les francophones et les germanophones.

#### **2.1.2 Publics visés et offre**

A l'exception d'une institution, dont les prestations concernent les jeunes et les jeunes adultes, tous les autres établissements francophones (n=15) ciblent leur offre sur les mineurs, filles et garçons, et proposent un encadrement socio-pédagogique et un hébergement en milieu ouvert.

#### **2.1.3 Nombre de places**

Les habitants du Jura bernois et les Biennois francophones disposent de 217 places au bénéfice d'une autorisation, dont la majorité sont proposées par les douze institutions sans école intégrée (n=126 / 58 %). Les deux institutions pourvues d'une école, accueillant prioritairement des enfants pour lesquels il existe une indication sociale, offrent 58 places (27 %). Quant aux deux établissements qui prévoient une prise en charge et un encouragement axés sur les enfants présentant un handicap, ils sont dotés d'une école et disposent de 33 places (15 %).

Les douze institutions destinées avant tout aux enfants placés en raison d'une indication sociale sont de petite taille puisque la moitié d'entre elles compte moins de dix places. Les deux institutions comportant un internat, prévues en premier lieu pour les enfants pour lesquels il existe une indication sociale, sont plus grandes. Elles offrent 42 places pour l'une et 16 pour l'autre, cette dernière accueillant également des enfants germanophones.

#### **2.1.4 Horaires d'ouverture**

Parmi les 16 établissements résidentiels, neuf – dont deux disposent d'une école intégrée – sont ouverts toute l'année (365 jours). Une institution est ouverte toute l'année, week-ends compris, à l'exception de deux semaines de vacances. Trois établissements ont un horaire d'ouverture réduit aux jours de la semaine (du lundi au vendredi ou du dimanche soir au samedi matin). Trois autres proposent, en plus de la prise en charge durant la semaine, un à trois week-ends d'encadrement par mois. La plupart des institutions qui ne sont pas ouvertes sans interruption ferment pour des périodes de vacances de durées variables.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des 16 établissements résidentiels, du public auquel ils s'adressent et des offres qu'ils proposent.

**Tableau 1: Foyers pour enfants et adolescents dans la partie francophone du canton**

Etablissement et localité	Public visé, offre, horaire d'ouverture
<b>Alter École - Centre de pédagogie adaptée Berne francophone (anciennement CPCJB)</b> Tavannes	<b>Public visé:</b> enfants en âge d'être scolarisés et en situation de handicap mental, cognitif ou sensoriel. <b>Offre:</b> accompagnement scolaire et éducatif, ainsi qu'un hébergement dans un foyer scolaire spécialisé. Hébergement sous la forme d'un internat à temps complet ou partiel. Le séjour minimum en internat partiel est de deux nuits par semaine. Enseignement spécialisé pour des élèves externes. <b>Nombre de places:</b> 18 en internat et 35 en externat. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> du lundi au vendredi (internat pendant la semaine). Un week-end ouvert par mois. Cinq semaines de fermeture par an (vacances).
<b>Centre éducatif et pédagogique (CEPC)</b> Courtelary	<b>Public visé:</b> enfants d'âge scolaire (6 à 15 ans) en situation de difficultés socio-familiales et ayant besoin d'une scolarisation spécialisée. Les enfants qui ne nécessitent pas de scolarisation spécialisée peuvent être accueillis dans les classes ordinaires du syndicat scolaire. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique en milieu ouvert avec hébergement et scolarisation spécialisée, encadrement socio-pédagogique en milieu ouvert en journée avec scolarisation spécialisée, thérapie familiale. <b>Nombre de places:</b> 35 places en internat et 7 places en externat. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
<b>Espace Art Vif</b> Bienne	<b>Public visé:</b> adolescents âgés de 12 à 18 ans et leurs parents confrontés à des situations difficiles. Dans de nombreux cas, difficultés scolaires ou problèmes dus à la transition entre l'école et la vie professionnelle. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique (travail dans des ateliers) et/ou hébergement en milieu ouvert. Offre limitée à une durée de trois mois, renouvelable. <b>Nombre de places:</b> 15. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> pas d'accueil le week-end. Deux semaines de fermeture par an (vacances).
<b>Ferme du Soleil</b> Bienne	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 0 à 18 ans. Age d'entrée: avant 12 ans. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert. Une place d'accueil d'urgence. <b>Nombre de places:</b> 11. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
<b>Fondation «La Grande Maison»</b> Corgémont	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 4 à 18 ans ou jusqu'à la fin de la première formation professionnelle. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert. Durée de séjour minimale d'un an. <b>Nombre de places:</b> 11. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
<b>Foyer Allalin<sup>3</sup></b> La Neuveville	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 4 à 18 ans. Lors de l'admission, la compatibilité de l'enfant ou du jeune avec le groupe est prise en compte, raison pour laquelle il est assez fréquent que les adolescents de plus de 12 ou de 15 ans ne soient pas admis. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert pour un séjour de longue durée. Si nécessaire, un suivi d'une durée limitée est proposé après la sortie de l'institution. <b>Nombre de places:</b> 11. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
<b>Foyer L'Accord'âge</b> Valbirse	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 10 à 18 ans. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert pour un séjour de longue durée ainsi qu'hébergement à court terme correspondant à un séjour de rupture. <b>Nombre de places:</b> 9. <b>Langue:</b> français.

<sup>3</sup> Fermeture le 31 janvier 2020.

	<b>Horaire d'ouverture:</b> en principe, 365 jours par an.
<b>Grande famille Bögli</b> Tavannes	<b>Public visé:</b> l'offre est axée sur les quatre enfants accueillis. <b>Offre:</b> prise en charge à long terme d'enfants dans une structure familiale. <b>Nombre de places:</b> 4. <b>Langue:</b> français <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
<b>Home d'enfants</b> <b>Etoile du Ried</b> Bienne	<b>Public visé:</b> enfants d'âge préscolaire concernés par des problèmes familiaux. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert. Trois places d'accueil d'urgence peu demandées actuellement. <b>Nombre de places:</b> 22. <b>Langues:</b> français et allemand. La demande de places pour des enfants francophones s'est accrue (jusqu'à 50 % de francophones). <b>Horaire d'ouverture:</b> fermé un week-end par mois.
<b>La Clairière,</b> Macolin	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 0 à 19 ans. Âge lors de l'admission: avant 11 ans. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique dans un cadre familial proche de la nature, hébergement en milieu ouvert. <b>Nombre de places:</b> 9. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
<b>LA MAISON DU MIDI</b> Bienne	<b>Public visé:</b> jeunes âgés de 16 à 25 ans confrontés à des problèmes familiaux. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert pour les jeunes. <b>Nombre de places:</b> 10. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
<b>Les Petites Familles</b> <b>du Jura bernois –</b> <b>foyer de Grandval</b> Grandval	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 3 à 18 ans. Age d'admission 3-8 ans, des exceptions peuvent être envisagées pour des fratries. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement dans une structure familiale pour un séjour de moyenne ou de longue durée. <b>Nombre de places:</b> 8. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> fermé un week-end sur deux et quatre semaines par an (vacances).
<b>Les Petites Familles</b> <b>du Jura bernois –</b> <b>foyer des Reussilles</b> Tramelan	<b>Public visé:</b> enfants et adolescents, âge d'admission en principe entre 3 et 8 ans. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement dans une structure familiale pour un séjour de moyenne ou de longue durée. <b>Nombre de places:</b> 8. <b>Langue:</b> français. <b>Horaire d'ouverture:</b> ouvert toute l'année. , à l'exception de deux semaines de vacances.
<b>Fondation YOU</b> <b>COUNT, Internat</b> <b>Tourbillon</b> Perles	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 8 ans au moins ayant besoin d'un enseignement spécialisé et/ou placés en raison d'une indication socio-pédagogique. Spécialisation: jeunes souffrant de troubles du spectre autistique. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en internat. Ecole à journée continue pour les élèves de l'extérieur. <b>Nombre de places:</b> 16. Six places en externat. <b>Langues:</b> français (un groupe de résidents) et allemand. <b>Horaire d'ouverture:</b> fermé le week-end et pendant les vacances scolaires.
<b>TWG / CT Centre</b> <b>Thérapeutique</b> Bienne	<b>Public visé:</b> enfants âgés de 6 à 16 ans confrontés à des problèmes familiaux. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique et hébergement en milieu ouvert pour les enfants de Bienne et des environs. Programme semi-résidentiel favorisant une prise de distance, offrant une décharge et préconisant la mise en place de nouvelles approches dans l'environnement social habituel. <b>Nombre de places:</b> 8. <b>Langues:</b> prise en charge bilingue, français et allemand. <b>Horaire d'ouverture:</b> dimanche soir au samedi matin. Cinq semaines de fermeture par an (vacances).
<b>C.D.N. Centre de développement et neu-</b> <b>roréhabilitation pé-</b> <b>diatrique de la fon-</b> <b>dation Wildermeth</b> Bienne	<b>Public visé:</b> Internat: enfants âgés de 0 à 18 ans polyhandicapés et de santé fragile. Externat: enfants âgés de 4 ans au minimum souffrant d'un handicap mental, le cas échéant associé à un handicap physique ou sensoriel, ou polyhandicapés et santé fragile. <b>Offre:</b> encadrement socio-pédagogique dans un foyer scolaire spécialisé. Internat à temps complet ou partiel et offres d'accueil temporaire. Externat pour les enfants de l'école enfantine, pour les enfants externes avec polyhandicapés et de santé fragile la scolarisation

jusqu'à l'âge de 11 ans possible. <b>Nombre de places:</b> 8 en internat et 26 en externat. <b>Langues:</b> prise en charge bilingue, français et allemand. <b>Horaire d'ouverture:</b> 365 jours par an.
---

## 2.1.5 Deux associations régionales

Dans le domaine des institutions pour les enfants et les jeunes, deux associations représentent la région du Jura bernois et les habitants francophones de Bienne. Il s'agit de la plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne (PIEA), active essentiellement aux niveaux stratégique et politique et de l'association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase), qui traite les questions opérationnelles et représente en outre le domaine des adultes. Il existe des recoupements entre ces deux associations, en ce qui concerne aussi bien leurs membres que leurs objectifs et leurs priorités. A l'heure actuelle, il est question d'effectuer un regroupement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

La PIEA a été créée en 2015 à la suite de la fermeture du Foyer des jeunes de Saint-Imier, intervenue en 2014. Elle comprend divers acteurs et institutions de la partie francophone du canton, qui offrent des prestations aux enfants et aux jeunes présentant des besoins particuliers. La PIEA coordonne les échanges d'informations entre les institutions et le canton, est l'interlocutrice des autorités cantonales et s'occupe des questions régionales.

L'adiase a aussi été fondée en 2015 après plusieurs rencontres informelles, dans le cadre de l'association des institutions sociales Socialbern. Composée des directeurs et des directrices de différentes institutions travaillant dans le domaine de l'enfance et des adultes, elle vise les échanges et la collaboration entre les institutions ainsi que la défense de leurs intérêts vis-à-vis de tiers.

## 2.2 Données sur les institutions (foyers)

Depuis 2015, le canton de Berne procède au relevé permanent des admissions et des sorties des mineurs placés dans des institutions et des familles d'accueil. Les éléments suivants se fondent sur les données relevées durant l'exercice 2018.

### 2.2.1 Nombre de placements

Durant l'exercice 2018, 294 placements ont eu lieu dans 15 des 16 institutions francophones. Une institution bilingue n'a pas pu être prise en compte dans le décompte des placements<sup>4</sup>.

### 2.2.2 Placements en fonction du sexe et du canton de résidence

Au 31 décembre 2018, sur les 173 enfants placés dans des institutions francophones, 60 pour cent étaient de sexe masculin et 40 pour cent de sexe féminin.

Trois quarts des enfants environ (76 %, n=132) sont domiciliés dans le canton de Berne et près d'un quart (24 %) viennent d'un autre canton (n=40) ou de l'étranger (n=1). Parmi les enfants originaires d'autres cantons, ceux qui ont leur domicile dans le canton du Jura sont les plus nombreux (n=23), suivis de ceux en provenance des cantons de Neuchâtel (n=6), Soleure (n=4), Vaud (n=3), Genève (n=3) et Fribourg (n=1).

### 2.2.3 Placements en fonction du motif

Parmi les 294 placements recensés dans les institutions francophones en 2018, environ 54 pour cent (n=159) ont eu lieu d'un commun accord, avec le consentement des personnes détentrices de l'autorité parentale et, dans la moitié des cas, au moyen d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée. Quelque 43 pour cent des placements (n=127) sont dus à une décision

<sup>4</sup> L'internat Tourbillon de la fondation YOU COUNT n'est pas inclus.

d'une APEA, 15 cas s'accompagnant en outre d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée. Dans deux pour cent des cas (n=5), les enfants ont été placés à la suite d'une décision de droit pénal des mineurs. Il manquait les indications sur le motif de placement de trois enfants.

Par rapport à l'ensemble du canton de Berne<sup>5</sup>, les placements ont plus souvent fait suite à une décision d'une APEA et moins souvent relevé d'une décision commune, avec le soutien d'un service social ou au moyen d'une prescription de mesures de pédagogie spécialisée.

#### **2.2.4 Occupation moyenne**

L'occupation moyenne en 2018 a pu être calculée pour 13 institutions francophones<sup>6</sup>. Dans l'ensemble, leur taux moyen d'occupation se situe dans une fourchette comprise entre 79 et 100 pour cent.

Cinq institutions, parmi lesquelles figurent les deux établissements accueillant des enfants ou des jeunes handicapés, ont un taux d'occupation moyen élevé, supérieur à 95 pour cent. Dans les autres établissements, ce taux moyen oscille entre 90 et 95 pour cent pour trois d'entre eux, entre 85 et 90 pour cent pour trois autres et est inférieur à 85 pour cent dans le cas de deux institutions. Des précisions s'imposent au sujet de ces dernières. L'une d'entre elles connaît en effet depuis l'exercice 2018 un processus de transformation qui implique des adaptations de ses programmes et de sa structure. L'autre institution a connu durant cette année-là deux départs non planifiés de frères et sœurs, ce qui a eu une influence notable sur le taux d'occupation du fait de la petite taille de l'institution.

### **2.3 Données sur le placement extracantonal d'enfants de la partie francophone du canton**

Les données concernant les enfants de la partie francophone placés hors du canton sont extraites des décisions rendues par l'office de liaison CIIS du canton de Berne, qui garantit le financement des coûts des mesures dans le cadre de la CIIS. Les données de cette dernière ne permettent pas de constater s'il y a réellement eu un recours aux prestations, et sur quelle durée. Il est cependant concevable, pour la plupart des cas, qu'un placement résidentiel ait lieu lorsqu'une demande est présentée à la CIIS.

#### **2.3.1 Nombre d'enfants au jour de référence**

Au 31 décembre 2018, 30 enfants francophones du Jura bernois et de Bienne étaient placés hors du canton (domaines logement, logement et école, logement et formation). Seize provenaient de l'arrondissement administratif du Jura bernois et 14 de celui de Biel/Bienne, qui comprend des enfants aussi bien francophones que germanophones.

#### **2.3.2 Placement extracantonal en fonction du canton et du motif du placement**

Cinq des 14 enfants de la région de Biel/Bienne étaient placés dans un canton germanophone<sup>7</sup>. Les données ne montrent pas s'il s'agissait d'enfants de langue allemande, mais on peut l'imaginer. Tous les enfants de l'arrondissement administratif du Jura bernois étaient placés dans un canton francophone ou bilingue.

Le canton de Neuchâtel est celui qui a accueilli la plus grande proportion d'enfants bernois francophones (un tiers, n=10). Sept enfants étaient placés dans le canton du Valais, quatre dans celui du Jura, deux dans celui de Fribourg et deux dans le canton de Vaud.

---

<sup>5</sup> Dans le canton de Berne, environ 62 pour cent des placements ont eu lieu sur la base d'un accord, avec ou sans prescription de mesures de pédagogie spécialisée, et environ 35 pour cent l'ont été à la suite d'une décision d'une APEA.

<sup>6</sup> Ne sont pas inclus: l'internat Tourbillon de la fondation YOU COUNT, la «MAISON DU MIDI» et le foyer L'Accord'âge.

<sup>7</sup> Deux dans le canton d'Argovie, un dans celui de Bâle-Campagne, un dans celui de Saint-Gall et un dans celui de Zurich.

Tableau 2: Enfants des régions du Jura bernois et de Biel/Bienne placés dans d'autres cantons au jour de référence

Canton	Nombre d'enfants de l'arrondissement administratif du Jura bernois	Nombre d'enfants de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne	Total
Fribourg	2	0	2
Jura	3	1	4
Neuchâtel	6	4	10
Vaud	0	2	2
Valais	5	2	7
Cantons alémaniques	0	5	5
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>30</b>

Les placements extracantonaux sont financés par l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) pour 15 d'entre eux. Sept cas font suite à une décision d'une APEA et huit à un jugement de l'autorité pénale des mineurs.

## 2.4 Données relatives aux placements

Durant l'exercice 2018, 107 placements au bénéfice d'une autorisation ont eu lieu dans les régions du Jura bernois et de Biel/Bienne. Il s'agit seulement de placements à long terme, et non de prise en charge lors de crises ou pendant le week-end. Les enfants placés étaient domiciliés dans le canton de Berne pour 91 pour cent d'entre eux, 9 pour cent venaient d'un autre canton ou de l'étranger.

Dans la région bilingue de Biel/Bienne, 77 placements ont été effectués, mais les données ne permettent pas de déterminer le nombre d'enfants francophones concernés. Les placements concernant le Jura bernois ont été au nombre de 30.

### 2.4.1 Placements en fonction du motif, de l'âge lors de l'admission et du lien de parenté

Près de trois quarts des placements chez des parents nourriciers (72 %) ont été effectués sur la base d'un accord avec les personnes détentrices de l'autorité parentale et d'un soutien apporté par un service social. Un quart environ (27 %) a été dû à une décision d'une APEA et deux cas (1 %) ont suivi un jugement rendu par l'autorité pénale des mineurs. Le nombre de placements chez des parents nourriciers, décidés d'un commun accord, est nettement plus élevé par rapport à l'ensemble du canton<sup>8</sup>.

Lors du début de la mesure de placement, 34 pour cent des enfants (n=34) étaient âgés de moins de 6 ans, alors que 29 pour cent d'entre eux (n=31) se situaient à ce moment-là dans la catégorie d'âge moyenne (de 6 à 11 ans) et 37 pour cent (n=40) avaient 12 ans ou plus lors de leur admission.

En 2018, les placements ont été effectués dans la parenté de l'enfant dans près de deux tiers des cas (64 %, n=69) et hors de celle-ci dans 36 pour cent des cas. Le nombre de placements dans la famille de l'enfant au sens large est nettement supérieur par rapport à l'ensemble du canton

<sup>8</sup> Dans le canton de Berne, environ 57 pour cent des placements chez des parents nourriciers ont eu lieu en 2018 sur la base d'un accord avec les personnes détentrices de l'autorité parentale. Voir OM (2019): Prestations particulières d'encouragement et de protection dans le canton de Berne. Rapport sur les données de 2018.

puisque, dans celui-ci, 37 pour cent des placements environ ont eu lieu dans le cercle de la parenté<sup>9</sup>.

## 2.5 Vue d'ensemble des offres de prestations particulières d'encouragement et de protection de type ambulatoire

Le canton connaît quatre organismes offrant des prestations particulières d'encouragement et de protection sous une forme ambulatoire dans sa partie francophone. Deux d'entre eux travaillent dans le domaine de l'encadrement familial socio-pédagogique et dans celui du soutien apporté dans le cadre de l'exercice du droit de visite, les deux autres se concentrant sur cette dernière prestation. Le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la situation.

Tableau 3: Prestataires d'offres ambulatoires

Prestataire et région	Offre de prestations et définition
<b>Point Rencontre de Bienne (PRB)</b> Région de Biel/Bienne	<b>Prestation:</b> visites et passation de l'enfant accompagnées dans des locaux que le Département de la protection de l'adulte et de l'enfant de la Ville de Bienne (PAE) met à disposition. Le Point Rencontre de Bienne est ouvert en principe une fois par mois, le dimanche. La durée des visites (entre une et trois heures) peut être organisée avec souplesse. <b>Définition:</b> inscription sur la base de décisions judiciaires ou de décisions de l'APEA ainsi que par l'intermédiaire du PAE et des services sociaux des régions de Biel/Bienne et du Seeland.
<b>Point Rencontre du Jura bernois</b> Région du Jura bernois	<b>Prestation:</b> visites accompagnées dans les locaux de la commune de Tavannes. Ouvert deux week-ends par mois (le samedi et le dimanche). Les rencontres peuvent durer deux ou trois heures. <b>Définition:</b> inscription par l'intermédiaire des services sociaux de la région du Jura bernois ou de l'APEA.
<b>Espace libre</b> Régions du Jura bernois, de Biel/Bienne et du Seeland	<b>Prestation:</b> encadrement familial socio-pédagogique et soutien lors de l'exercice du droit de visite. Autres offres ambulatoires dans les domaines de la consultation, du coaching et de la supervision. <b>Définition:</b> sur la base d'un accord (avec ou sans le soutien d'un service social) ou d'une décision de l'APEA.
<b>PerspectivPlus</b> Régions du Jura bernois, de Biel/Bienne et du Seeland	<b>Prestation:</b> encadrement familial socio-pédagogique et soutien lors de l'exercice du droit de visite. Autres offres ambulatoires dans les domaines de la psychiatrie sociale, de l'intervention en cas de crise, du coaching et de la médiation. <b>Définition:</b> sur la base d'un accord (avec ou sans le soutien d'un service social) ou d'une décision de l'APEA.

L'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) propose des prestations de prévention, de conseil et d'accompagnement. Les membres de son équipe se rendent dans les familles qui sont confrontées à des difficultés. L'offre est destinée aux enfants et à leurs familles domiciliés dans le Jura bernois. Elle est gratuite et il est possible d'y recourir sans l'intermédiaire d'un service professionnel. Les prestations de l'AEMO sont financées au moyen d'un contrat de prestations conclu avec l'OPAH sur la base d'un budget global.

<sup>9</sup> Voir OM (2019): Prestations particulières d'encouragement et de protection dans le canton de Berne. Rapport sur les données de 2018.

### **3 Le point de vue des prestataires sur les offres disponibles**

Dans le cadre de la présente analyse, des entretiens ont été organisés avec 14 prestataires d'offres résidentielles francophones<sup>10</sup>. Huit ont eu lieu lors d'une visite de l'établissement, six ont été menés par téléphone. Tous ont été effectués sur la base d'un guide comportant des questions sur l'offre, la collaboration et la structure de la prestation dans la partie francophone du canton.

La majorité des prestataires interrogés relève des lacunes dans l'offre, qui sont décrites dans les sous-chapitres suivants. Quelques-uns d'entre eux considèrent que l'offre est suffisamment étendue mais attirent l'attention sur les capacités généralement limitées. Une minorité estime que la gamme des prestations n'a pas besoin d'être complétée mais que des améliorations pourraient permettre de mieux répondre aux besoins des placements. Aucun prestataire n'est d'avis qu'il existe des surcapacités dans le domaine des prestations résidentielles.

Les prestataires reçoivent en moyenne une demande par semaine. L'un d'entre eux, doté d'un internat, évoque une demande deux fois plus importante que le nombre de places dont dispose son établissement.

#### **3.1 Collaboration avec d'autres prestataires**

Les prestataires estiment que la collaboration entre eux est importante. Elle a lieu à une fréquence variable et sous une forme institutionnalisée, dans le cadre de l'adiase avant tout. Cette association du secteur de l'aide à l'enfance et à la jeunesse regroupe 12 des 16 institutions francophones. Dans des situations difficiles, l'organe essaie d'inciter les institutions à partager des ressources et à se soutenir mutuellement.

Les prestataires d'offres ambulatoires collaborent régulièrement et même étroitement dans certains cas, lors de la transition entre des prestations ambulatoires et des prestations résidentielles et inversement ainsi que dans le cadre de visites accompagnées. Les prestataires procèdent en outre régulièrement à des échanges avec divers spécialistes et services tels que l'école, le service psychologique pour enfants et adolescents, les thérapeutes externes, l'assurance-invalidité, les médecins, les hôpitaux ou les cliniques de jour.

#### **3.2 Grande vulnérabilité des jeunes et placements d'urgence accrus**

De nombreux prestataires ainsi que l'adiase reconnaissent que les enfants ont tendance à être placés dans des institutions de manière assez tardive et qu'un nombre accru de places est recherché lors de situations complexes et pour des enfants et des jeunes confrontés à de graves problèmes. Il s'agit d'un réel défi pour les institutions parce que ce public cible ne correspond pas au profil des établissements existants et que la viabilité du placement pose un problème.

La majorité des prestataires ont constaté qu'un placement résidentiel ne se concrétisait que lorsque les places demandées étaient immédiatement disponibles. Il n'existe guère de listes d'attente. D'après les commentaires des prestataires, les enfants et les jeunes sont placés tardivement dans une institution et leur placement revêt alors fréquemment un caractère urgent.

Les prestataires et l'adiase constatent par ailleurs que, dans les cas d'urgence, l'adéquation entre les jeunes et l'institution n'est que rarement évaluée, ce qui peut créer des troubles dans l'établissement qui vont parfois jusqu'à entraîner des ruptures des prestations. Les motifs d'une adéquation insuffisante sont dus selon eux au manque d'offres. Dans certaines situations, les prestataires se sentent forcés d'accepter des enfants qui ne répondent pas au profil cible de l'institution («placer

---

<sup>10</sup> Ne sont pas inclus le foyer L'Accord'âge et la grande famille Bögli.

pour placer»). A l'avenir, ils souhaitent disposer plus souvent d'une indication précoce, adéquate et professionnelle, faite sur la base de la situation et des besoins des personnes intéressées.

### **3.3 Lacunes dans l'offre**

Une grande partie des prestataires considèrent qu'il existe une lacune dans l'offre destinée aux jeunes, dès l'âge de 12 ans, dans les cas où ces derniers ne peuvent (provisoirement) pas fréquenter l'école régulière en raison de problèmes psychiques, de graves troubles du comportement ou d'addictions. Dans ce contexte, l'absence de places en milieu fermé dans la partie francophone du canton est également relevée.

De l'avis des prestataires, il manque en outre une offre destinée aux enfants et aux jeunes souffrant de problèmes d'ordre psychiatrique. En effet, la partie francophone du canton ne dispose pas de places qui rempliraient toutes les exigences en termes de logement, de prise en charge et de traitement pour ce groupe-cible. Il est déjà arrivé que des enfants et des jeunes confrontés à des problèmes de ce genre doivent être accueillis à la clinique pour adolescents de Neuhaus des Services psychiatriques universitaires de Berne, dans un cadre germanophone.

Trois prestataires évoquent le manque d'offres convenant aux très jeunes enfants (bébés) et à leurs parents et relèvent le fait que la partie francophone du canton ne dispose d'aucune institution pouvant accueillir de jeunes mères ou parents et leurs enfants.

### **3.4 Stimulation et prise en charge propres au domaine du handicap**

Les prestataires qui travaillent dans le domaine du handicap annoncent que les besoins en offres spécifiques augmentent, notamment pour les enfants polyhandicapés dont l'état de santé est instable. Leur nombre s'explique en partie par les progrès de la médecine, et en particulier de la néonatalogie. A l'échelle nationale, il n'existe que quelques places pour ce type de public. Les autres solutions proposées consistent en un séjour dans un hôpital ou une clinique de réadaptation ou en une prise en charge de plus longue durée à domicile, par les parents. En pareil cas, l'encadrement est de moins bonne qualité et représente une charge importante pour les parents. En outre, toujours d'après les prestataires, les offres pour les enfants souffrant d'une forme sévère d'autisme et de graves troubles du comportement (souvent liés à l'autisme) font défaut. Ces derniers sont parfois dirigés vers une institution située dans le canton de Fribourg.

### **3.5 Besoin en places d'accueil d'urgence**

Une majorité de prestataires vivent les placements d'urgence comme un réel défi en raison d'un manque de places immédiatement disponibles. Le placement urgent de jeunes très vulnérables ou perturbés, dans un contexte complexe, se révèle particulièrement difficile.

La PIEA s'engage elle aussi en faveur de la création de places pour un accueil d'urgence qui se prolonge sous la forme d'un placement et d'un encadrement à moyen ou à long terme. Elle attire l'attention sur le fait que depuis la fermeture du foyer de Saint-Imier en 2014, le Jura bernois et la population francophone de Bienne ne disposent d'aucune structure qui puisse admettre des adolescents et de jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans de manière urgente ou les accueillir pour un placement à long terme et les encadrer de manière spécifique. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) s'est préoccupée de la question et a évalué les besoins en offres de places d'accueil d'urgence pour les francophones à l'aide d'un recensement quantitatif (voir OPAH: «Relevé des besoins en places d'accueil d'urgence et d'observation pour enfants et adolescents francophones» du 10 avril 2019 ainsi que le ch. 5.7).

### **3.6 Suivi ambulatoire à la sortie d'une institution**

Plusieurs institutions sont d'avis qu'un suivi professionnel après la sortie d'un enfant ou d'un jeune est important et judicieux pour lui-même et pour sa famille. Huit établissements proposent leur

propre suivi ambulatoire post-institutionnel, au cas par cas et sur demande, parfois sur une base volontaire. Il n'existe guère de programmes chez les prestataires d'offres résidentielles au sujet d'un tel suivi.

### **3.7 Logement accompagné**

Quelques prestataires évoquent l'utilité que pourraient avoir des groupes d'habitation externes accompagnés pour les jeunes pendant la période durant laquelle ils renouent avec l'indépendance. Il n'existe cependant aucune offre de ce type dans la partie francophone du canton.

### **3.8 Autres défis**

La question du personnel et des salaires représente un autre défi. En effet, plusieurs institutions rapportent que, dans le canton de Berne, les salaires des éducateurs sociaux et des enseignants spécialisés sont nettement inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans les cantons voisins de Neuchâtel et du Jura. La différence peut atteindre 1000 francs par mois. Le recrutement du personnel est donc plus difficile et le salaire plus bas entraîne un taux de fluctuation qui est élevé dans l'ensemble. Enfin, les emplois dans le Jura bernois présentent parfois peu d'intérêt lorsqu'ils sont situés dans des lieux géographiquement reculés.

Quelques institutions relèvent que la rémunération des enseignants dans le canton de Berne est plus importante que dans celui de Neuchâtel et approximativement la même que dans celui du Jura. Il existe ainsi des déséquilibres par rapport aux salaires des enseignants spécialisés, ce qui peut être une source d'insatisfaction au sein d'une institution.

## **4 Particularités relevées par les APEA et le Ministère public des mineurs**

En complément aux estimations fournies par les prestataires, des questions ont été posées à l'APEA du Jura bernois, à celle de Biel/Bienne et au Ministère public des mineurs (antenne du Jura bernois) au sujet d'éventuelles particularités et difficultés rencontrées dans le cadre du placement d'enfants et de jeunes.

### **4.1 Offres de prestations insuffisantes pour les jeunes très vulnérables ou perturbés**

A l'instar des prestataires, les APEA du Jura bernois et de Biel/Bienne attirent l'attention sur l'insuffisance des prestations destinées aux jeunes confrontés à de graves problèmes. Elles considèrent ainsi que le placement de jeunes exclus de l'école, sans perspectives professionnelles, souffrant de difficultés psychiques et de dépendances représente un défi particulier. Selon elles, des offres adéquates font défaut dans la partie francophone du canton et les prestataires refusent de plus en plus des demandes de placements pour ces personnes. Les placements en milieu fermé doivent par conséquent avoir lieu dans des institutions situées hors du canton (voir ch. 4.5). En outre, il manque une institution psychiatrique pour les jeunes francophones qui correspondrait à la Clinique pour adolescents de Neuhaus (Services psychiatriques universitaires de Berne).

Le Ministère public des mineurs explique qu'il ne peut placer qu'une minorité des jeunes francophones concernés dans le canton. Ceux qui manifestent une propension à la violence et souffrent de problèmes psychiques ne disposent d'aucune institution adéquate dans la partie francophone et, dans la majorité des cas, le Ministère public des mineurs se voit contraint de demander à des institutions d'autres cantons de les accueillir.

### **4.2 Offre extracantonale**

Le Ministère public des mineurs juge que l'offre pour des jeunes francophones dans les autres cantons est elle aussi insuffisante. En raison du manque de places, la tendance à envoyer les jeunes là où il existe des disponibilités se renforce. Depuis la fin de 2018, le Ministère public constate de plus en plus que les places dans les institutions de quelques cantons romands sont réservées en priorité aux enfants et aux jeunes du canton concerné.

Dans le cadre de sa nouvelle politique de soutien et de protection de l'enfance et de la jeunesse, le canton de Neuchâtel prévoit de supprimer une cinquantaine de places dans des institutions<sup>11</sup>. Pour les APEA du Jura bernois et de Biel/Bienne, il est difficile de prévoir les conséquences d'une telle réduction. Lorsqu'il s'agit de décider d'un placement dans le canton de Neuchâtel, ce n'est pas seulement l'offre qui est déterminante, mais aussi, dans une certaine mesure, la proximité de l'institution avec le lieu de domicile des parents.

### **4.3 Besoins en places d'accueil d'urgence**

Selon les APEA du Jura bernois et de Biel/Bienne, les placements à court terme posent un problème. L'offre en places d'accueil d'urgence est notamment insuffisante pour les jeunes très vulnérables ou perturbés. Il est dès lors fréquent de solliciter les institutions francophones d'autres cantons dans les cas urgents. Lorsqu'un service de garde intervient, il arrive aussi, dans des cas isolés, que l'on recoure à des institutions germanophones.

---

<sup>11</sup> <https://www.ne.ch/medias/Pages/20181217-SPAJ-mesures-soutien-protection-enfance-jeunesse.aspx>. Site consulté le 28 mai 2019.

#### 4.4 Besoins en places en milieu fermé

Le Ministère public des mineurs indique que depuis la fermeture en 2016 du Foyer d'éducation de Prêles, plus qu'une seule institution<sup>12</sup> propose un placement en milieu fermé pour les garçons dans le cadre de mesures de protection<sup>13</sup>. Aucune place n'y est disponible pour l'instant et 16 adolescents sont inscrits sur la liste d'attente. Il n'existe aucune possibilité de loger des filles dans un établissement fermé, mais il est prévu de créer quatre places dans le cadre de la réorganisation de l'unité «Time Out» (canton de Fribourg). Faute d'alternatives, des solutions provisoires sont envisagées. Il peut s'agir, en fonction de la situation, d'un placement dans une institution allemande, d'un séjour à la prison régionale de Thoun (qui est le seul établissement pénitentiaire cantonal à disposer d'une section pour les jeunes) ou dans un établissement francophone de détention pour mineurs<sup>14</sup>. Dans le secteur psychiatrique, il n'existe à ce jour aucune possibilité de placement en milieu fermé pour les jeunes en Suisse romande. Le besoin est reconnu et une offre de ce type est prévue à l'Hôpital de Cery, dans le canton de Vaud.

Selon le Ministère public des mineurs, l'offre de places en milieu fermé pour les enfants bernois francophones est nettement insuffisante, mais il ne peut pas chiffrer les besoins annuels pour le canton de Berne. Les places de ce type font actuellement l'objet d'un débat qui porte sur l'ensemble de la Suisse latine. Une délégation de juges des mineurs part du principe que dans le domaine du droit pénal des mineurs, le nombre de places en milieu fermé considérée comme nécessaires est de huit pour les filles et de dix pour les garçons dès l'âge de 12 ans<sup>15</sup>.

A cela s'ajoutent les besoins pour les placements en milieu fermé émanant des commanditaires de prestations de droit civil. Les APEA du Jura bernois et de Biel/Bienne estiment qu'il y aura entre cinq et huit cas par an.

#### 4.5 Autres défis

L'APEA du Jura bernois et celle de Biel/Bienne sont d'avis que le soutien offert dans le cadre de l'exercice du droit de visite est insuffisant. Selon elles, les Points Rencontre devraient être ouverts toutes les deux semaines au minimum et une offre devrait être proposée dans un deuxième lieu, dans le Jura bernois, pour des raisons géographiques.

---

<sup>12</sup> Il s'agit du «Centre éducatif fermé de Pramont» dans le canton du Valais.

<sup>13</sup> Voir les articles 15 ss de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs.

<sup>14</sup> «Les Léchaies» à Palézieux (VD), «Time out» à Fribourg et «La Clairière» à Genève.

<sup>15</sup> Voir la rencontre du 13 mars 2019 consacrée aux échanges dans le cadre de l'Office fédéral de la justice.

## **5 Analyse dans le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection**

L'analyse suivante se concentre sur le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection. Les déclarations des prestataires, des APEA et du Ministère public des mineurs sont mises en lien avec les données disponibles. Il en ressort des éléments importants qui mettent en évidence des particularités et qui révèlent les besoins dans la partie francophone du canton de Berne. Par ailleurs, les besoins concrets qui sont actuellement traités dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) sont également exposés.

Les conclusions qui se dégagent dans le domaine du handicap ont été intégrées à un rapport sur l'analyse des structures et des offres destinées aux enfants en situation de handicap dans le canton de Berne, qui est en cours de rédaction. Les offres pour les jeunes enfants et leurs parents, qui comprennent les institutions destinées aux mères ou aux parents et qui, généralement, relèvent en premier lieu du domaine des adultes et sont de la compétence de la SAP, ne donnent pas lieu à des examens plus approfondis.

### **5.1 Particularités dans la définition de prestations de type résidentiel**

Dans la partie francophone du canton de Berne, il est plus souvent recouru aux prestations de type résidentiel, sur la base d'une décision d'une APEA, par rapport à l'ensemble du canton (43 % contre 35 %). Par conséquent, le placement décidé d'un commun accord (avec ou sans prescriptions de mesures de pédagogie spécialisée), qui prévoit le consentement des personnes détentrices de l'autorité parentale, est moins fréquent dans cette région que dans l'ensemble du canton (54 % contre 62 %). L'image est inversée en ce qui concerne les placements dans des familles d'accueil. La définition de ce type de prestations a lieu plus souvent dans la partie francophone sur la base d'un accord, avec l'assentiment des personnes détentrices de l'autorité parentale, que dans l'ensemble du canton (partie francophone: 72 %, ensemble du canton: 57 %).

### **5.2 Particularités dans le domaine des placements dans des familles d'accueil**

Le nombre comparativement élevé de placements effectués sur la base d'un accord est en lien avec la part importante d'enfants placés auprès de leur parenté. En effet, dans la partie francophone du canton, 64 pour cent des placements ont lieu au sein de la parenté de l'enfant (ensemble du canton: 37 %). Dans la catégorie d'âges comprise entre 12 et 18 ans, ce taux s'élève même à 75 pour cent. Les placements résultant d'un accord qui ont lieu dans la parenté sont de 84 pour cent, contre 53 pour cent hors de celle-ci.

### **5.3 Utilisation intercantonale de l'offre**

Au 31 décembre 2018, le nombre d'enfants provenant d'autres cantons francophones qui étaient placés dans le canton de Berne (n=36, dont 23 du canton du Jura) était plus élevé que celui des enfants bernois francophones placés dans une institution située hors du canton (n=25). Le placement hors du canton d'enfants bernois francophones s'explique essentiellement par deux raisons: le manque d'offres adéquates dans la partie francophone du canton et la proximité entre l'institution extracantonale d'une part et le domicile et l'espace social de l'enfant placé d'autre part.

La réforme de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Neuchâtel entraîne la suppression de 50 places résidentielles environ. Au 31 décembre 2018, 13 enfants bernois francophones (dont dix de la région du Jura bernois et de Bienne) étaient placés dans le canton de Neuchâtel et six enfants domiciliés dans ce canton avaient recouru à des prestations dans des institutions bernoises. Dans la mesure où les places disponibles dans des institutions de la partie francophone du canton doivent être occupées en priorité par des enfants bernois, l'évolution prévue dans le canton de Neuchâtel n'aura pas d'incidence majeure pour le canton de Berne.

#### **5.4 Manque d'offres pour les jeunes très vulnérables ou perturbés**

Les prestataires, les commanditaires de prestations et les associations régionales insistent sur le fait que les prestations de placement et d'encadrement de jeunes confrontés à des situations très complexes font défaut dans la partie francophone. Les enfants et les jeunes sont de plus en plus souvent placés dans un cadre résidentiel de manière tardive et se retrouvent donc fréquemment dans des situations très problématiques qui présentent un caractère d'urgence. Les données confirment cette tendance, puisque la catégorie des 12 à 18 ans est la plus représentée lors de l'admission dans un établissement résidentiel (42 %).

Les prestataires sont confrontés à des jeunes qui souffrent de graves traumatismes psychiques, présentent un comportement dyssocial et délinquant ou consomment des stupéfiants, d'où la difficulté d'établir une relation stable avec eux. Dans de tels cas de figure, il faudrait tout d'abord envisager et mettre en place un cadre qui tienne compte des besoins individuels, afin que les jeunes puissent être accompagnés et encouragés en bénéficiant de mesures de pédagogie spécialisée ou psychologiques qui tiennent compte de leurs besoins. Des services de pédopsychiatrie (consultation) devraient aussi pouvoir être assurés. Or, à l'heure actuelle, il n'existe aucune offre de ce type.

Bien souvent, les jeunes qui vivent des situations excessivement difficiles et de crise ne parviennent pas (de manière provisoire) à fréquenter une filière régulière et doivent être stabilisés et scolarisés de manière individuelle dans l'internat d'une institution. Dans la partie francophone du canton, deux des 14 institutions traitant prioritairement les problèmes sociaux disposent d'un internat. Il s'agit du Centre éducatif et pédagogique (CEPC) qui offre 42 places aux enfants d'âge scolaire (4 à 16 ans) et l'Internat Tourbillon, qui propose 16 places à des enfants francophones ou germanophones. Les deux établissements sont bien fréquentés. Pourtant, leurs programmes pédagogiques, leur personnel et leur internat ne sont pas conçus pour des jeunes très vulnérables ou perturbés et la viabilité du placement ne peut pas être garantie. Si l'on considère l'ensemble du canton, les données concernant sa partie francophone mettent en évidence des besoins en scolarisation interne. Ainsi, en 2018, 52 pour cent des enfants placés ont fréquenté l'internat dans la partie germanophone tandis que seuls 28 pour cent ont fait de même dans la partie francophone.

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la LPEP, la nouvelle prestation décrite, nommée «suivi intensif dans le cadre d'un placement résidentiel» s'adresse aux enfants et aux jeunes souffrant de graves troubles psychiques auxquels il s'agit d'offrir des cadres à la fois individuels et variés, qui répondent à leurs besoins. Ces enfants et ces jeunes vivent dans une institution, une famille d'accueil ou un appartement et y sont encadrés et encouragés par des mesures de pédagogie sociale et de psychologie. Ils sont scolarisés individuellement dans l'école du prestataire. Les offres de conseil, les services de pédopsychiatrie ainsi que le travail avec les parents sont assurés.

#### **5.5 Absence de places d'accueil d'urgence**

Le rapport intitulé «Relevé des besoins en places d'accueil d'urgence et d'observation pour enfants et adolescents francophones» de l'OPAH<sup>16</sup> confirme les besoins pour de telles places et montre que les enfants et les jeunes concernés sont actuellement accueillis par des institutions ou des familles d'accueil disposant de places mais n'offrant aucune prestation spécifique pour un séjour de courte durée ou en cas de crise. Les placements ont été effectués dans 27 pour cent des cas dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Valais.

---

<sup>16</sup> Rapport final du 10 avril 2019 (non publié)

Le relevé auquel l'OPAH a procédé dans le cadre de son enquête pour 2017 et 2018 a permis d'évaluer 114 placements d'urgence annoncés par les services sociaux et les APEA du Jura bernois, de Biel/Bienne et du Seeland. Dans 62 pour cent des cas, les placements étaient dus à des difficultés familiales (p. ex. violence dans la famille, lacunes dans les compétences éducatives, emprisonnement ou décès de l'un des parents) tandis que 44 pour cent des cas s'expliquaient par des problèmes multiples et complexes (troubles du comportement social des enfants en relation avec des difficultés familiales et/ou scolaires ou des problèmes psychiques). Les placements d'urgence ont majoritairement concerné des jeunes âgés de 12 à 18 ans (62 %), les garçons étant plus représentés que les filles (56 % contre 44 %). L'OPAH conclut que la partie francophone du canton a besoin de six places d'accueil d'urgence.

## **5.6 Aucune offre de placement en milieu fermé**

Depuis la fermeture du foyer de Prêles en 2016, la partie francophone du canton ne dispose plus d'aucune place en milieu fermé. Vu que les autres cantons connaissent eux aussi un problème de manque de telles places, le Ministère public des mineurs doit s'orienter vers des solutions qui ne correspondent pas aux besoins. Pour l'instant, personne ne sait avec certitude si les places disponibles dans d'autres cantons seront aussi ouvertes à l'avenir aux enfants bernois. Selon l'Association latine des juges des mineurs, huit places en milieu fermé sont nécessaires pour les filles et dix pour les garçons.

Un placement privatif de liberté dans le cadre de l'aide à l'enfance et à la jeunesse entre en ligne de compte, le cas échéant, en tant que placement de droit civil, pour autant qu'il existe une importante mise en danger par l'enfant ou le jeune de sa propre intégrité physique ou de celle d'autrui, qui soit impossible à détourner par d'autres moyens. Les APEA du Jura bernois et de Biel/Bienne estiment que le nombre de placements en milieu fermé ordonnés en vertu du droit civil est de dix par an au maximum.

## **5.7 Manque de suivi post-institutionnel**

Jusqu'à maintenant, les prestataires ne disposaient que rarement d'un programme sur le suivi ambulatoire intervenant au terme d'un séjour effectué dans une institution, qui n'a lieu que dans des cas particuliers et parfois sur une base volontaire.

Dans le cadre de la LPEP, le suivi est désormais défini en tant que prestation ambulatoire (associée au domaine résidentiel). Il est décrit et des standards professionnels de qualité lui sont attribués. L'objectif est de renforcer, d'améliorer et d'étendre le suivi de jeunes à la sortie d'une institution.

## **5.8 Pénurie des offres de soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite**

A l'heure actuelle, les prestations de groupe visant à favoriser l'exercice du droit de visite ne couvrent pas les besoins. L'APEA de Biel/Bienne recourt partiellement à des prestataires individuels ou à l'offre de groupe du Jura bernois. L'APEA du Jura bernois estime judicieux de prévoir un deuxième emplacement pour une offre de groupe.

L'exercice accompagné du droit de visite et la passation accompagnée de l'enfant sont des prestations ambulatoires qui seront désormais réglementées dans la nouvelle loi. La possibilité de regrouper les prestataires régionaux sous l'égide d'un seul organisme responsable fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'un projet qui concerne le nouveau modèle des Points Rencontre, auquel les prestataires sont étroitement intégrés. Ces travaux visent également à renforcer l'offre, aux plans quantitatif et qualitatif.

## 6 Conclusion

L'offre de placements résidentiels sans école intégrée est variée dans la partie francophone du canton de Berne et le nombre de places permet de répondre aux demandes de manière satisfaisante sur le plan quantitatif, pour autant que les places disponibles soient accordées en priorité aux enfants du canton.

Il manque cependant des offres répondant aux besoins des jeunes les plus vulnérables ou perturbés, confrontés à des situations présentant des risques particulièrement élevés, qui ne peuvent pas, de manière provisoire, fréquenter l'école ordinaire et auxquels, bien souvent, les prestations traditionnelles offertes dans le domaine du placement résidentiel ne conviennent pas. Il s'agit d'examiner la pertinence de la mise en place, dans la partie francophone du canton, de la prestation «Suivi intensif dans le cadre d'un placement résidentiel», qui se caractérise, en particulier, par une plus grande diversité des formes de prise en charge, une ouverture, un encadrement plus poussé et des offres conçues en fonction de la situation individuelle de la personne concernée. Le manque d'offres pour de tels jeunes est à rapprocher du besoin en six places d'accueil d'urgence qui a été exprimé. Il convient de tenir compte de ces deux éléments lors du développement de l'offre. Enfin, la question des places résidentielles en milieu fermé doit elle aussi être examinée dans le cadre d'une réflexion globale, pour autant que le canton de Berne soit disposé à assumer la tâche de mise à disposition de places en milieu fermé pour la Suisse romande et le Tessin.

Dans le domaine ambulatoire, le suivi d'un enfant ou d'un jeune dès sa sortie d'une institution doit prendre la forme d'une offre que les prestataires proposeront probablement à partir de l'entrée en vigueur de la LPEP, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et pour laquelle ils seront rémunérés conformément aux prescriptions cantonales. Par ailleurs, les offres de groupe en matière de soutien lors de l'exercice du droit de visite doivent être renforcées et mises à disposition en fonction des besoins effectifs, c'est-à-dire deux fois par mois au minimum.

Les institutions privées pourront généralement concevoir leur système salarial comme elles l'entendent lors de l'entrée en vigueur de la LPEP. L'organe de direction stratégique des institutions porte la responsabilité de la conception des règles de traitement du personnel spécialisé en éducation sociale. Le canton, dans le cadre des contrats de prestations, appliquera en principe les directives BERESUB en matière d'engagement.

## Annexe: liste des spécialistes interrogés

### Prestataires

- Abdoullahi Mohamed, le 26 mars 2019, LA MAISON DU MIDI
- Bernasconi Daniel, le 5 mars 2019, Centre de pédagogie curative du Jura bernois (CPCJB)
- Bertoli Luigi, le 4 mars 2019, Communauté thérapeutique de Bienne
- Birbaum Jacqueline, le 25 février 2019, C.D.N. de la fondation Wildermeth
- Bogdanovic Cyril, le 5 mars 2019, Ferme du Soleil
- Cathélaz Pierre, le 6 mars 2019, La Clairière, Macolin
- Chapilloz Isabelle et François, le 25 mars 2019, les Petites Familles du Jura bernois - Foyer Grandval
- Damiata Arianna, le 11 mars 2019, Espace Art Vif
- Delément Vincent, le 2 avril 2019, Centre éducatif et pédagogique (CEPC)
- Flückiger Res, le 21 mai 2019, les Petites Familles du Jura bernois – Foyer les Reussilles
- Gerber-Eggimann Pascal, le 28 mars 2019, home d'enfants Etoile du Ried
- Hassink Ralf-Ingo, le 25 février 2019, C.D.N. de la fondation Wildermeth
- Joly Frédéric, le 5 mars 2019, Centre de pédagogie curative du Jura bernois (CPCJB)
- Michel Burri Catherine, le 2 avril 2019, fondation «La Grande Maison»
- Podolak Georg, le 13 mars 2019, fondation YOU COUNT, Internat Tourbillon
- Rohrer Lucia, le 12 mars 2019, Foyer Allalin
- Sermet-Nicolet Béatrice, le 2 avril 2019, Centre éducatif et pédagogique (CEPC)
- Wirth Romy, le 25 février 2019, C.D.N. de la fondation Wildermeth

### Commanditaires de prestations

- Kämpf Henriette, le 19 février 2019, APEA de Biel/Bienne
- Maschietto Cédric, le 12 février 2019, APEA du Jura bernois
- Sabatini Marika, lettre du 10 avril 2019, Ministère public des mineurs du Jura bernois – Seeland

### Associations

- Bogdanovic Cyril, le 30 avril 2019, «Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase)»
- Delément Vincent, le 30 avril 2019, «Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase)»
- Joly Frédéric, le 30 avril 2019, «Association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase)»
- Sermet-Nicolet Béatrice, le 26 mars 2019, «Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA)»